



Grève des cheminots du 26 au 30 janvier : défendre un siècle de rail public et de transport en toute sécurité

Depuis 100 ans, la loi de 1926 - texte fondateur du modèle ferroviaire belge - assure la cohésion et la sécurité du rail belge. Ce modèle de service public est aujourd'hui menacé par un avant-projet de loi, validé par le Conseil des ministres le 23 décembre 2025 qui privilégie la mise en concurrence à l'intérêt des usagers.

Le ministre souhaite mettre fin au recrutement statutaire, au risque de sacrifier la stabilité et l'expertise qui font la sécurité de notre réseau. Les syndicats réagissent fermement : « *Nous nous opposons à cette vision : le statut est la garantie d'un service public de qualité, pour les travailleurs comme pour les passagers* ».

Pour eux, « *La fiabilité du rail dépend directement de la stabilité de ses travailleurs et de leur capacité à s'opposer à un ordre mettant en péril la sécurité. Investir dans le rail, c'est d'abord investir dans l'expérience de ceux qui le font vivre* ».

Autre aspect de l'avant-projet de loi qui les fait réagir : « *En plus de la précarisation de l'emploi par la généralisation de la contractualisation dès juin 2026, l'avant-projet du Ministre de la Mobilité va aussi compromettre une gestion cohérente du personnel par la réduction du rôle et des missions d'HR Rail* ».

Le dernier point qui, d'après le Ministre, serait aussi une nécessité pour préparer la SNCB à l'ouverture à la concurrence est surtout une entrave sans précédent à la démocratie sociale : « *La modification de la règle de la majorité des 2/3 au sein de la Commission paritaire nationale vise à confisquer de facto le droit de négociation des organisations syndicales et à imposer des décisions unilatérales au personnel* ».

Les syndicats rappellent que : « *Cela nuira encore plus à l'attractivité de ces métiers difficiles, même si passionnants, et surtout essentiels pour un transport durable* ».

Cette mobilisation s'inscrit également dans la continuité d'un combat déjà engagé en 2025 sur les pensions.

Pour toutes ces raisons, le Front Commun (CGSP Cheminots/ACOD Spoor - CSC/ACV Transcom, SLFP Cheminots - VSOA Spoor, SIC-OVS et SACT - ASTB) a déposé un préavis de grève du **25 janvier 2026 à 22h00 au 30 janvier 2026 à 22h00** pour l'ensemble du personnel des chemins de fer et de ses filiales.

P. LEJEUNE
Président
CGSP Cheminots
ACOD Spoor

K. DE MEY
Président
CSC/ACV Transcom

W. BAETSLEER
Président
SLFP-Cheminots
VSOA-Spoor

J. PERMENTIER
Président
SIC-OVS

T. DERUITER
Présidente
SACT-ASTB